



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020



Province de Québec  
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 19 h 16, soit immédiatement après la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge fixée à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents les conseillères et conseillers suivants, Mme Karine Bélisle, Mme Carole Panneton, Mme Andrée Rancourt, M. Denis Brabant et M. Alain Otto.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La ou les personne(s) suivante(s) est ou sont absente(s) au cours de la présente séance, M. Robert Lambertz.

La greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, est aussi présente.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Denis Charette, maire, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 16.

221/01-09-2020

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière et directrice générale adjointe, à savoir :

- 1. OUVERTURE**
  - 1.1 Ouverture de la séance
  - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020
  - 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020
  - 1.5 Suivi de la mairie
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
  - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
  - 3.1 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-383 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts
  - 3.2 Adoption du Règlement numéro 2020-385 modifiant le Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal pour y ajouter une tarification pour la basse saison
  - 3.3 Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2020-386 relatif au brûlage
  - 3.4 Adoption du Règlement numéro 2020-388 décrétant des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

#### **4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

- 4.1 Appel d'offres - Construction d'un terrain de tennis au parc Therrien
- 4.2 Appel d'offres numéro 2020-05 - Vidange des boues à l'usine d'épuration - Octroi de contrat
- 4.3 Appel d'offres numéro 2020-08 - Travaux de rénovation des toilettes du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) - Octroi de contrat

#### **5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

- 5.1 Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2020
- 5.2 Fin à l'entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides concernant le transport intersectoriel entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant (zone Nord)
- 5.3 Projet d'échange de terrains entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge
- 5.4 Rétrocession de sections de chemins désaffectés et fermés – Chemin du Lac-Kiamika, chemin du Boisé, chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord – Suivi de la rénovation cadastrale
- 5.5 Comités, commissions – Modification de la résolution numéro 041/04-02-2020 concernant le Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle
- 5.6 Création du comité de toponymie
- 5.7 Comités, commissions – Nomination des membres du Comité de toponymie

#### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 6.1 Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge – Retrait de la Municipalité de Nominique

#### **7. TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 Installation de panneaux de signalisation interdisant le stationnement au pont du chemin de la Mullen - Demande au ministère des Transports du Québec (MTQ)
- 7.2 Ententes pour le déneigement d'un stationnement au centre-ville – Saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023

#### **8. LOISIRS ET CULTURE**

- 8.1 Adoption de la mise à jour de la Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et du plan d'action
- 8.2 Création d'un comité de suivi du plan d'action MADA 2020-2025
- 8.3 Adoption de la Politique numéro 2020-05 relative à la dénomination toponymique
- 8.4 Disposition des anciens luminaires de la glace intérieure du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
- 8.5 Investissement pour de l'équipement nécessaire à la concession du bar et restaurant du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)

#### **9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

- 9.1 Aucun

#### **10. DIVERS**

- 10.1 Aucun

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

#### **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

222/01-09-2020

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE**

223/01-09-2020

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2020**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 août 2020 soit adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière et directrice générale adjointe.

**ADOPTÉE**

### **SUIVI DE LA MAIRIE**

M. Denis Charette, maire, fait un retour sur la COVID-19 et les directives établies par le ministère de la Santé publique.

Avis de motion

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-383 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES INFRASTRUCTURES SUR LA MONTÉE ALPHONSE ET LES RUES LABELLE NORD ET BOILEAU AINSI QU'UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

La conseillère Karine Bélisle donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-383 décrétant des travaux de remplacement des infrastructures sur la montée Alphonse et les rues Labelle Nord et Boileau ainsi qu'un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Karine Bélisle dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

224/01-09-2020

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-385 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-354 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL POUR Y AJOUTER UNE TARIFICATION POUR LA BASSE SAISON**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 août 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 4 août 2020 par le conseiller Robert Lambertz, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-385 modifiant le Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal pour y ajouter une tarification pour la basse saison.

Que le règlement numéro 2020-385 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-385 modifiant le Règlement numéro 2019-354 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal pour y ajouter une tarification pour la basse saison est reproduit au livre des règlements.**

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-386 RELATIF AU BRÛLAGE**

La conseillère Andrée Rancourt donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-386 relatif au brûlage.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Andrée Rancourt dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge dans les jours qui suivent la présente séance.

225/01-09-2020

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-388 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VIDANGE DES BOUES À L'USINE D'ÉPURATION ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN ASSUMER LES COÛTS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par la conseillère Carole Panneton lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 26 août 2020;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement ont été précisés par la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, précisant qu'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt du projet le 26 août 2020 par la conseillère Carole Panneton, le tout conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 2020-388 décrétant des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts.

Que le règlement numéro 2020-388 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

**ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 2020-388 décrétant des travaux de vidange des boues à l'usine d'épuration et un emprunt à long terme pour en assumer les coûts est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annulation

226/01-09-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

### **APPEL D'OFFRES - CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE TENNIS AU PARC THERRIEN**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'un terrain de tennis au parc Therrien.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission relié à cet appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* ainsi que sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO).

#### **ADOPTÉE**

227/01-09-2020

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-05 - VIDANGE DES BOUES À L'USINE D'ÉPURATION - OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-05 relatif à la vidange des boues à l'usine d'épuration, les soumissions suivantes ont été ouvertes le 20 août 2020 :

- Bouchard et Blanchette Marine Ltée : 642 771,19 \$
- Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) : 545 153,96 \$
- Excent Environnement Inc. : 706 952,53 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif à la vidange des boues à l'usine d'épuration soit octroyé à « Revolution Environmental Solutions LP (Terrapure) », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 545 153,96 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 497 798,23 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 19 août 2020.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-05, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

Que ledit contrat octroyé soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 2020-388 de la Ville par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Que ledit contrat octroyé soit également partiel jusqu'à ladite approbation du règlement d'emprunt numéro 2020-388, et ce, conformément à la loi, soit pour un montant maximal net de 89 000 \$ et financé à même la réserve financière pour la vidange des bassins des étangs aérés et de la disposition des boues créée par le règlement numéro 2019-355.

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

228/01-09-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2020-08 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TOILETTES DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR), - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'en suivi à l'appel d'offres numéro 2020-08 relatif aux travaux de rénovation des toilettes du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), les soumissions suivantes ont été ouvertes le 18 août 2020 :

- Groupe Piché Construction inc. : 123 705,84 \$
- Groupe Québeco Inc. : 132 769,68 \$

CONSIDÉRANT l'étude des soumissions reçues effectuée par les directeurs concernés ainsi que leur recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le contrat relatif aux travaux de rénovation des toilettes du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), soit octroyé à « Groupe Piché », soit le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 123 705,84 \$ incluant les taxes applicables (montant net de 112 959,93 \$), le tout conformément à sa soumission datée du 18 août 2020.

Que l'exécution du présent contrat soit réalisée conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 2020-08, aux addenda s'il y a lieu ainsi qu'au contenu de ladite soumission.

D'autoriser le directeur ou le chef de service du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents relatifs à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de la Ville de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

229/01-09-2020

### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2020

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2020 se détaille comme suit :

Salaires :	222 862,77 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	154 920,58 \$
Comptes courants :	330 209,00 \$
<b>Total :</b>	<b>707 992,35 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 2020-372.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 2020-372 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 13 dudit règlement.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annulation

230/01-09-2020

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

### **FIN À L'ENTENTE AVEC TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES LAURENTIDES CONCERNANT LE TRANSPORT INTERSECTORIEL ENTRE RIVIÈRE-ROUGE ET MONT-TREMBLANT (ZONE NORD)**

CONSIDÉRANT que l'entente intervenue avec Transport adapté et collectif des Laurentides concernant le transport intersectoriel entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant se termine le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les coûts élevés afin de maintenir le transport intersectoriel entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT la diminution de l'achalandage depuis les cinq (5) dernières années;

CONSIDÉRANT que seulement onze (11) personnes, en 2019, ont acheté des livrets ou des passes mensuelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'aviser Transport adapté et collectif des Laurentides et la MRC des Laurentides que la Ville de Rivière-Rouge met fin à l'entente relative au service de transport en commun intermunicipal concernant le transport intersectoriel entre Rivière-Rouge et Mont-Tremblant (zone Nord) en date du 31 décembre 2020.

**ADOPTÉE**

**M. le conseiller, Alain Otto, ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.**

231/01-09-2020

### **PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE**

CONSIDÉRANT que l'ancienne Municipalité de Sainte-Véronique avait construit deux (2) terrains de tennis sur des terrains appartenant à la Paroisse (Fabrique) de Ste-Véronique après entente avec cette dernière;

CONSIDÉRANT que depuis cette période, la Municipalité de Sainte-Véronique, et, par la suite, la Ville de Rivière-Rouge par subrogation, a entretenu lesdits terrains de tennis et leurs terrains adjacents;

CONSIDÉRANT que la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge désire se départir de ses propriétés liées à l'église du secteur Sainte-Véronique et ses abords;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge est propriétaire de deux (2) terrains contiguës aux terrains de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un échange de terrains s'avère avantageux pour les deux (2) parties, soit pour la Ville et la Fabrique;

CONSIDÉRANT que la valeur des terrains de la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge est plus élevée que la valeur du terrain de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve l'échange de terrains devant avoir lieu entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, le tout selon les conditions suivantes :

La Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge cède à la Ville de Rivière-Rouge le lot numéro 6 390 499 (rue Beaudoin) d'une superficie de 1 220,4 m<sup>2</sup> et le lot numéro 6 385 659 (terrains de tennis) d'une superficie de 2 177,3 m<sup>2</sup>;



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

La Ville de Rivière-Rouge cède à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge, le lot numéro 5 996 294 d'une superficie de 1 108,6 m<sup>2</sup> et le lot numéro 6 362 957 d'une superficie de 210,7 m<sup>2</sup>;

La Ville de Rivière-Rouge prend à sa charge la totalité des frais professionnels à être encourus auprès des arpenteurs-géomètres, notaires ou de tout autre professionnel, afin de réaliser les opérations cadastrales d'identification et de subdivision des nouveaux lots à être créés;

La Ville de Rivière-Rouge renonce à percevoir d'éventuels frais pour « parcs et espaces verts » qui pourraient être facturés à la Fabrique suite aux nouvelles subdivisions effectuées dans le cadre du contrat éventuel à intervenir entre les parties;

La Ville de Rivière-Rouge prend à sa charge la relocalisation de la statue du Sacré-Cœur, présentement devant l'église du secteur Sainte-Véronique, dans un endroit à être désigné par la Fabrique, à l'intérieur du cimetière du même secteur et à remettre le terrain dans son état naturel;

Que cet échange de terrains soit réalisé selon les descriptions techniques et plans préparés par M. Gabriel Lapointe, arpenteur-géomètre, le tout sans garantie légale;

De mandater la firme « Pilon-Gélinas notaires » pour la préparation d'un projet d'acte notarié relié à la présente résolution;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte notarié à venir;

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer lesdits actes de cession;

Que la Ville de Rivière-Rouge confirme à la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame-de-la-Rouge qu'elle ne désire pas acquérir ni louer le lot numéro 6 362 955;

Que la greffière et directrice générale adjointe soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

232/01-09-2020

#### **RÉTROCESSION DE SECTIONS DE CHEMINS DÉSAFFECTÉS ET FERMÉS – CHEMIN DU LAC-KIAMIKA, CHEMIN DU BOISÉ, CHEMIN DU 5<sup>E</sup>-RANG NORD – SUIVI DE LA RÉNOVATION CADASTRALE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 361/02-10-17, adoptée lors de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, décrétant la fermeture de diverses sections de chemins désaffectés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rétrocéder ces sections désaffectées et fermées aux propriétaires riverains;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut aliéner un immeuble qu'à titre onéreux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De rétrocéder aux propriétaires riverains toutes les sections désaffectées et fermées du chemin du Lac-Kiamika, du chemin du Boisé, du chemin du 5<sup>e</sup>-Rang Nord en lien avec la résolution numéro 361/02-10-17.

Que chaque rétrocession soit offerte aux propriétaires riverains au montant déterminé par la méthode de calcul suivante : moitié de la valeur obtenue par la multiplication de la superficie de la section à rétrocéder par la valeur au m<sup>2</sup> du terrain riverain.





No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Que les conditions suivantes soient également respectées:

- tous les honoraires professionnels, coûts, dépens et frais pouvant être associés au travail des professionnels désignés dans ce dossier ainsi que les frais notariés et de publicité de l'acte de cession seront à la charge des propriétaires;
- l'acte notarié devra comprendre, au chapitre des conditions et garanties, une déclaration à l'effet que les propriétaires reconnaissent, acceptent et assument que la cession intervient sans aucune garantie, de quelque nature qu'elle soit, tel que vu et au risque des acheteurs;

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents pertinents et nécessaires visant à donner plein effet à la présente résolution, incluant notamment les actes de cession.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer lesdits actes de cession.

#### **ADOPTÉE**

233/01-09-2020

#### **COMITÉS, COMMISSIONS – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 1/04-02-2020 CONCERNANT LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le conseiller Alain Otto à titre de substitut sur le conseil d'administration du Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 041/04-02-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2020.

#### **ADOPTÉE**

234/01-09-2020

#### **CRÉATION DU COMITÉ DE TOPONYMIE**

CONSIDÉRANT le désir de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine de la Ville de Rivière-Rouge par la dénomination de ses rues, de ses routes, de ses chemins, de ses bâtiments, de ses lieux et de toute autre entité géographique;

CONSIDÉRANT la volonté d'éliminer toute ambiguïté dans la dénomination afin d'assurer la sécurité reliée à la recherche d'une adresse civique pour divers services (ambulancier, policier, incendie, etc.);

CONSIDÉRANT l'importance de développer le sentiment d'appartenance des citoyens par la dénomination;

CONSIDÉRANT l'importance d'avoir une démarche respectueuse avant de procéder à une dénomination;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

De créer un Comité de toponymie, composé des personnes suivantes :

- Le maire ou la mairesse;
- Certains membres du conseil;
- La direction générale;
- La direction du Service du greffe;
- La direction du Service d'urbanisme et d'environnement;
- La direction et du technicien du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Au besoin, les membres du Comité de toponymie pourront s'adjoindre des personnes-ressources (citoyens, employés municipaux ou sociétés d'histoire) détenant une expertise spécifique et pouvant les assister dans leurs travaux.

#### ADOPTÉE

235/01-09-2020

#### **COMITÉS, COMMISSIONS – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE TOPONYMIE**

CONSIDÉRANT la résolution précédente numéro 234/01-09-2020, adoptée au cours de la présente séance, créant le Comité de toponymie et qu'il y a lieu de nommer les conseillers municipaux qui siégeront sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer à titre de membre du Comité de toponymie, les membres du conseil suivants :

- Mme Carole Panneton;
- Mme Karine Bélisle;
- Mme Andrée Rancourt.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 041/04-02-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2020.

#### ADOPTÉE

236/01-09-2020

#### **RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE**

CONSIDÉRANT la création de la Régie intermunicipale du Service de Sécurité incendie de la Vallée de la Rouge le 2 mai 2020, telle régie administrative regroupant la Municipalité de Lac-Saguay, la Municipalité de Nominuingue ainsi que l'Agglomération de Rivière-Rouge, formée de la Ville de Rivière-Rouge, à titre de ville centrale, et de la Municipalité de La Macaza, à titre de municipalité reconstituée;

CONSIDÉRANT la volonté des membres de la régie que cette dernière devienne une régie complète dans un horizon à court terme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominuingue a manifesté des réticences dès le départ, puisque la direction de son Service de sécurité incendie était contre la création d'une régie;

CONSIDÉRANT les diverses rencontres et démarches intervenues avec la Municipalité de Nominuingue et ses intervenants incendie et que la direction du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Nominuingue a maintenu explicitement son refus de participer au fonctionnement de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Nominuingue a décidé de se rallier au personnel de direction de son Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'avis officiellement reçu de la Municipalité de Nominuingue par sa résolution numéro 2020.08.183, adoptée lors de leur séance du 10 août 2020, demandant leur retrait de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le retrait de la Municipalité de Nominuingue de l'entente relative à la constitution de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Que le conseil de la Ville de Rivière-Rouge réfute les allégations émises par la Municipalité de Nominique dans sa résolution numéro 2020.08.183.

Que la Municipalité de Nominique soit facturée, conformément à l'entente créant la régie, pour la durée de son adhésion.

Que le retrait de la Municipalité de Nominique soit effectif au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle entente constituant la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

Que le conseil réitère sa volonté à ce que ladite régie puisse prendre en charge l'ensemble des responsabilités du Service de sécurité incendie, soit une régie complète, dès l'entrée en vigueur de la nouvelle entente.

Que la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Nominique, aux municipalités membres de la Régie ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

#### ADOPTÉE

237/01-09-2020

#### INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION INTERDISANT LE STATIONNEMENT AU PONT DU CHEMIN DE LA MULLEN - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)

CONSIDÉRANT l'accès facile à la rivière Rouge à cet endroit;

CONSIDÉRANT qu'il y a un nombre élevé de gens qui stationnent à cet endroit sur l'accotement de la route 321 en direction de L'Ascension pour accéder à la rivière;

CONSIDÉRANT que le chemin est étroit avec des courbes dangereuses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer des panneaux de signalisation interdisant le stationnement sur les deux (2) côtés du pont du chemin de la Mullen, et ce, dans le but de sécuriser l'endroit.

Que le directeur du Service des travaux publics soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

#### ADOPTÉE

238/01-09-2020

#### ENTENTES POUR LE DÉNEIGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE – SAISONS 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion des deux (2) ententes suivantes relatives au déneigement d'un stationnement au centre-ville, par laquelle la Ville s'engage à procéder au déneigement du stationnement situé entre le 514 et le 550, rue L'Annonciation Nord pour les saisons 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 :

- avec la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 2 311,48 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2020-2021, lequel montant sera indexé, pour chaque saison consécutive, sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec lors du mois de septembre de l'exercice financier précédent.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

- avec la compagnie « 116788 Canada inc. » pour le stationnement du commerce « La Bohémienne » pour un montant de 1 538,96 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2020-2021, lequel montant sera indexé, pour chaque saison consécutive, sur la base de la variation de l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Québec lors du mois de septembre de l'exercice financier précédent.

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la greffière et directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### ADOPTÉE

239/01-09-2020

#### **ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) ET DU PLAN D'ACTION**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) le 2 avril 2013 par la résolution numéro 145/02-04-13;

CONSIDÉRANT la mise à jour de ladite politique et l'élaboration d'un plan d'action pour les années 2020 à 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la mise à jour de la Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que du plan d'action 2020-2025 qui en découle.

#### ADOPTÉE

240/01-09-2020

#### **CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D'ACTION MADA 2020-2025**

CONSIDÉRANT la mise à jour de la Politique familiale municipale et démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et du plan d'action pour les années 2020 à 2025;

CONSIDÉRANT le désir de mettre sur pied un comité qui aura comme mandat de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que le comité sera composé des mêmes personnes qui ont fait partie du comité de pilotage pour l'élaboration de la Politique municipale des aînés et de son plan d'action MADA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Alain Otto  
Et résolu à l'unanimité :

De créer un comité de suivi du plan d'action MADA pour les années 2020 à 2025.

Que le comité soit composé des personnes suivantes:

- Mme Carole Panneton, conseillère municipale responsable « aînés »;
- Mme Karine Bélisle, conseillère municipale;
- Mme Carole Guénette, présidente du comité FADOQ;
- Mme Julie Bourgon, organisatrice communautaire au Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS) - Centre de services de Rivière-Rouge;
- Mme Rachel Bégin, citoyenne aînée;
- Mme Radha Prakash Lyer, Table des aînés Antoine-Labelle;
- Mme Marlène Tanguay, directrice de l'Action Bénévole de la Rouge.



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 041/04-02-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 février 2020.

#### ADOPTÉE

241/01-09-2020

#### **ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2020-05 RELATIVE À LA DÉNOMINATION TOPONYMIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter une politique établissant une démarche respectueuse et réfléchie, basée sur l'histoire et le patrimoine de la Ville, pour la dénomination des rues, des bâtiments, des lieux et de toute autre entité géographique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique numéro 2020-05 relative à la dénomination toponymique.

#### ADOPTÉE

242/01-09-2020

#### **DISPOSITION DES ANCIENS LUMINAIRES DE LA GLACE INTÉRIEURE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

CONSIDÉRANT le remplacement des luminaires aux halogénures de la glace intérieure du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) par des luminaires à DEL;

CONSIDÉRANT que les vieux luminaires ont fait l'objet de la vente des biens excédentaires de novembre 2019 et qu'à l'ouverture des soumissions, aucune offre n'avait été faite pour ces articles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se départir de ces articles encombrants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique pour se départir des vieux luminaires aux halogénures de la glace intérieure du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), et ce, en les vendant à une entreprise récupérant le métal ou autrement, le tout en respectant les consignes environnementales concernant les halogénures.

Que le directeur ou le chef de service dudit Service soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

#### ADOPTÉE

**Mme la conseillère, Karine Bélisle, ne participe pas aux discussions ni aux décisions concernant l'item suivant invoquant une possibilité de conflit d'intérêts.**

243/01-09-2020

#### **INVESTISSEMENT POUR DE L'ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE À LA CONCESSION DU BAR ET RESTAURANT DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 218/04-08-2020 adoptée lors de la séance ordinaire du 4 août 2020;

CONSIDÉRANT que le montant autorisé est inférieur aux besoins réels;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution  
ou annulation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

### SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Mme Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser un montant maximal de 8 000 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la concession du bar et restaurant du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que ladite dépense soit prise à même le Fonds réservé du CSCVR.

Que la directrice générale, ou le directeur, ou le chef de service du Service des loisirs, de la culture, du développement économique et récréotouristique, selon le cas, soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution et autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 218/04-08-2020.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 20 h 36.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Lucie Bourque  
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire